

SOLUPACT

115, rue de la Pompe - 75116 PARIS

Téléphone : 01. 84.60.75.15

E-mail: info@solupact.com

SOLUPACT
Solutions pour l'acheminement
de courant technique

ECOMOBILITE SOLUTION

Une solution pour la recharge
de véhicule électrique en
parkings collectifs

2021

PRESENTÉ PAR

LA MAISON DE LA COPROPRIÉTÉ et l'Association
Française pour l'Economie d'Énergie.

La Maison de la
COPROPRIÉTÉ


AFEE
Association Française pour l'Économie d'Énergie



RECHARGER EN COPROPRIÉTÉ

Alors que de plus en plus de Français réfléchissent à acquérir un véhicule électrique, la recharge en parking collectif, en particulier dans les copropriétés, reste problématique.



Une loi bénéfique pour le développement de la mobilité électrique

QU'EST CE QUI CHANGE AVEC LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS?

Le véhicule électrique est le grand gagnant de la loi LOM. Il est d'ailleurs bon à savoir, que le bonus écologique s'applique désormais aux véhicules émettant moins de 20 g CO₂ /km.

Des voitures qui ont évidemment besoin d'être rechargées électriquement. C'est pourquoi la loi rend un peu plus incontournable encore le droit à la prise dans les parkings collectifs.

LE DROIT À LA PRISE RÉAFFIRMÉ ET QUASIMENT INCONTOURNABLE

Le droit à la prise est reconnu par la loi depuis le **1^{er} novembre 2014**.

La nouvelle loi précise que "lorsqu'un immeuble est doté

d'un parc de stationnement d'accès sécurisé à usage privatif, le syndicat des copropriétaires, représenté par le syndic, **ne peut s'opposer sans motif sérieux et légitime à l'équipement des emplacements de stationnement d'installations dédiées à la recharge de véhicules électriques et hybrides**".

Et le seul motif sérieux et légitime est aujourd'hui " **la préexistence de telles installations ou décision prise par le syndicat des copropriétaires de réaliser de telles installations** en vue d'assurer l'équipement nécessaire dans un délai raisonnable."

“ **INSTALLER UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE DANS TOUT TYPE DE PARKING PRIVÉ** ”

856
COPROPRIÉTÉS

COPROPRIÉTÉS ONT CHOISI
SOLUPACT EN 2019

Si jusqu'à présent seules les places de parking intérieures étaient concernées par la mesure du droit à la prise, ce n'est plus le cas.

En effet, la loi LOM (article 24-5) précise que ce droit concerne "la mise en oeuvre d'un équipement d'installations électriques intérieures et extérieures permettant l'alimentation de l'emplacement de stationnement en vue de la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ou d'installations de recharge électrique permettant un comptage individuel pour ces mêmes véhicules".



CHAQUE IMMEUBLE SA SOLUTION POUR RECHARGER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Bornes partagées sur des emplacements libres et/ou bornes individuelles sur des emplacements privatifs... toutes les possibilités sont envisageables.

**INSTALLATION
GRATUITE
POUR TOUS**

**UN RÉSEAU
FIABLE
UNE GESTION
SIMPLE**

La solution Solupact a été pensée pour tous les parkings collectifs et en particulier les parkings de copropriété.

Une installation gratuite pour la copropriété :

- un nouveau point de livraison dédié à la recharge de véhicule,
- préparation de l'immeuble, même sans première demande individuelle,

- pose gratuite des bornes, au choix de la copropriété ou de l'utilisateur,

- maintenance annuelle du réseau électrique,

- gestion de la facturation individuelle des usagers (propriétaires, locataires, occupants de bonne foi),

- hotline accessible aux usagers.

LES ÉTAPES DE VOTRE RÉSEAU SOLUPACT

Les étapes clés de votre réseau dédié à la recharge des véhicules électriques et hybrides

ÉTAPE 1

DEMANDE D'UN NOUVEAU POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ À LA RECHARGE DE VE.

La demande est réalisée par nos soins auprès du ou des services en charge du réseau électrique public. L'étude de ces travaux peut durer 6 à 8 semaines en moyenne. Vous êtes informé de l'évolution de cette étude.

ÉTAPE 2

INSTALLATION DU NOUVEAU POINT DE LIVRAISON

Les travaux sont réalisés par les services en charge du réseau électrique public missionnés à cet effet.

Alimentation depuis le réseau public de distribution selon les règles de la NF C 14-100 . Panneau de contrôle et AGCP dans un coffret fermé à clé classe BE2.

Vous êtes informé de la date prévue dès que celle-ci nous a été communiquée.

ÉTAPE 3

PRÉPARATION DE VOTRE PARKING

Suite à la création d'un point de livraison, mise en place d'un tableau de répartition comprenant un départ dédié pour les véhicules électriques.

Les installations sont alimentées par un réseau de distribution public à basse tension sous une 230 volt en monophasé pour les parkings de moins de 15 stationnements et 230/400 volts en triphasé pour plus de 15 places de stationnements.

ÉTAPE 4

INSTALLATION DES BORNES

Installation des bornes individuelles ou partagées suite aux demandes. Les bornes de recharges sont conformes à la série de normes CEI 61851. Chaque borne est alimentée par son propre circuit spécialisé et protégé individuellement par un DDR au plus égal à 30 mA monophasé ou DDR triphasé de type B.

CHOIX BORNES

LES BORNES PARTAGÉES EN PARKINGS COLLECTIFS



HOMELINE 7.4

EVBOX

Borne dont la réputation n'est plus à faire : elle ne tombe jamais en panne.

Etanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E

PRIX	0 €
+ OPTION PIED	0 €



ELVI

EVBOX

Borne simple et résistante. Grande résistance aux différences de température.

Etanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	3.4 À 22 KWH
AUTONOMIE /H	25 À 150 KM
PRISE	TYPE 2S

PRIX	0 €
+ OPTION PIED	0 €



BUISNESS 7.4

EVBOX

Borne solide et efficace, elle est une des plus posée en Europe.

Etanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E

PRIX	0 €
+ PIED OPTION	0 €

A SAVOIR



ACCÈS PAR CARTE RFID

Chaque usager possède une carte lui permettant l'accès aux bornes partagées ou sa borne individuelle.

Il sera directement facturé uniquement sur sa consommation individuelle ; qu'il peut suivre sur le site internet ou l'application mobile.

LES BORNES INDIVIDUELLES EN PARKINGS COLLECTIFS



GREEN'UP

LEGRAND

Prise renforcée conçue pour une recharge quotidienne, sans risque de surchauffe.

Etanchéité : IP66

Indice de protection : IK08

GESTION	MENSUEL
PUISSANCE	2.2 KWH
AUTONOMIE /H	15 KM
PRISE	E
PRIX	0 €



ELVI

EVBOX

Borne simple et résistante. Grande résistance aux différences de température.

Etanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	3.4 À 22 KWH
AUTONOMIE /H	25 À 150 KM
PRISE	TYPE 2S
PRIX	300 €
CREDIT IMPÔT	-225€
RESTE À CHARGE	75 €
+ PIED OPTION	300 €



SCHNEIDER 7.4

SCNEIDER

Borne fiable et robuste. Elle trouvera sa place en intérieur ou extérieur.

Etanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	FRESHMILE
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E
PRIX	500 €
CREDIT IMPÔT	-300 €
RESTE À CHARGE	200 €
+ OPTION PIED	450 €

A SAVOIR



LA POSE EST OFFERTE POUR LE CHOIX D'UNE BORNE DU DISPOSITIF

Toutes nos bornes sont installées par des électriciens IRVE .

Cette qualification est un gage de sécurité et de fiabilité de votre installation.

LES BORNES **INDIVIDUELLES** PROPOSÉES POUR LES PARKINGS COLLECTIFS ET LES DÉTAILS TECHNIQUES



HOMELINE 7.4

EVBOX

Borne dont la réputation n'est plus à faire : elle ne tombe jamais en panne.

Étanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E
PRIX	400 €
CREDIT IMPÔT	-300 €
RESTE À CHARGE	100 €
+ OPTION PIED	200 €



WITTY 201C

HAGER

Prise latérale pour le gain d'espace.

Étanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	FRESHMILE
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E
PRIX	1000 €
CREDIT IMPÔT	-300 €
RESTE À CHARGE	700 €
+ OPTION PIED	400 €



BUISNESS 7.4

EVBOX

Borne simple, solide et efficace, elle est une des plus posées en Europe.

Étanchéité : IP54

Indice de protection : IK10

GESTION	HEY BOX
PUISSANCE	7.4 KWH
AUTONOMIE /H	50 KM
PRISE	TYPE 2S+E
PRIX	400 €
CREDIT IMPÔT	-300 €
RESTE À CHARGE	100 €
+ PIED OPTION	200 €

A SAVOIR



COMMENT ALLONGER LA VIE DE LA BATTERIE DE MON VÉHICULE

Afin de préserver la batterie de votre véhicule électrique, nous vous encourageons à charger celle-ci quand il est "froid" en programmant votre recharge la nuit par exemple et dans l'idéal avec une charge jusqu'à 7.4 kWh.